

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 18 juillet 2005 pris pour l'application de l'article R. 5121-139 du code de la santé publique et relatif à l'apposition d'un pictogramme sur le conditionnement extérieur de certains médicaments et produits

NOR : SANP0522726A

Le ministre de la santé et des solidarités,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article R. 5121-139 ;

Sur la proposition du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le pictogramme prévu au deuxième alinéa de l'article R. 5121-139 du code de la santé publique est décliné en trois modèles différents, correspondant chacun à un niveau de risque potentiel du médicament ou produit en ce qui concerne les effets sur la capacité de conduire des véhicules ou d'utiliser des machines.

Art. 2. – Le pictogramme associé au niveau 1 concerne les médicaments ou produits contenant des principes actifs mentionnés dans l'annexe au présent arrêté qui ne remettent pas en cause la conduite de véhicules ou l'utilisation de machines, mais nécessitent que les patients soient informés.

Le pictogramme associé au niveau 1 a la forme d'un triangle équilatéral noir sur fond jaune, dans lequel se trouve une voiture noire et « Niveau 1 » est mentionné en dessous :



Niveau 1

Il est accompagné du libellé suivant : « **Soyez prudent.** Ne pas conduire sans avoir lu la notice. »

Art. 3. – Le pictogramme associé au niveau 2 concerne les médicaments ou produits contenant des principes actifs mentionnés dans l'annexe au présent arrêté qui peuvent remettre en cause l'aptitude à la conduite de véhicules ou à l'utilisation de machines et nécessitent l'avis d'un professionnel de santé.

Le pictogramme associé au niveau 2 a la forme d'un triangle équilatéral noir sur fond orange, dans lequel se trouve une voiture noire, et « Niveau 2 » est mentionné en dessous :



Niveau 2

Il est accompagné du libellé suivant : « **Soyez très prudent.** Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé. »

Art. 4. – Le pictogramme associé au niveau 3 concerne les médicaments ou produits contenant des principes actifs mentionnés dans l'annexe au présent arrêté, pour lesquels l'aptitude à la conduite de véhicules ou à l'utilisation de machines est remise en cause pendant leur utilisation.

Le pictogramme associé au niveau 3 a la forme d'un triangle équilatéral noir sur fond rouge, dans lequel se trouve une voiture noire et « Niveau 3 » est mentionné en dessous :



Niveau 3

Il est accompagné du libellé suivant : « **Attention, danger : ne pas conduire.** Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin. »

Art. 5. – Lorsque le médicament ou produit contient plusieurs principes actifs auxquels sont associés des niveaux de risque différents, s'applique le modèle de pictogramme du niveau le plus élevé.

Art. 6. – I. – Les dispositions de l'article 1^{er} sont applicables aux médicaments ou produits soumis à autorisation de mise sur le marché, autorisés à la date d'inscription du ou des principes actifs qu'ils contiennent dans l'annexe au présent arrêté, dans un délai d'un an à compter de cette même date.

Elles s'appliquent avant l'expiration de ce même délai, à la date du renouvellement quinquennal de l'autorisation de mise sur le marché ou de la modification des éléments de cette autorisation.

II. – Dans les cas mentionnés au I du présent article, le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché transmet pour information au directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé un exemplaire du conditionnement extérieur comportant le pictogramme.

Les dispositions de l'article R. 5121-41 du code susvisé ne s'appliquent pas aux cas prévus par le présent article. Toutefois, en cas de non-respect des dispositions du présent article, les mesures de suspension prévues à l'article R. 5121-47 du même code sont applicables.

Art. 7. – A titre transitoire, lorsqu'un médicament ou produit qui a des effets sur la capacité de conduire des véhicules ou d'utiliser des machines mentionnés au 16° de l'article R. 5121-23 contient un ou des principes actifs non mentionnés en annexe au présent arrêté, son conditionnement extérieur doit comporter un pictogramme ayant la forme d'un triangle équilatéral rouge sur fond blanc, dans lequel se trouve une voiture noire :



Art. 8. – Les dimensions du pictogramme sont adaptées à la taille du conditionnement extérieur du médicament ou produit.

Art. 9. – L'arrêté du 3 mai 1999 pris pour l'application de l'article R. 5143 du code de la santé publique et relatif à l'apposition d'un pictogramme sur le conditionnement de certains médicaments est abrogé.

Art. 10. – Le directeur général de la santé et le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 2005.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
D. HOUSSIN

A N N E X E

La présente annexe associe à chaque principe actif pouvant entrer dans la composition de médicaments et produits qui ont des effets sur la capacité de conduire des véhicules ou d'utiliser des machines mentionnés au 16° de l'article R. 5121-23 du code de la santé publique un modèle de pictogramme. Elle est mise à jour par arrêté du ministre chargé de la santé, pris sur proposition du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.

Les principes actifs sont présentés conformément au système de classification ATC à cinq niveaux (Anatomical Therapeutic Chemical Classification System).

A04 – ANTIÉMÉTIQUES ET ANTINAUSÉUX**A04A – ANTIÉMÉTIQUES ET ANTINAUSÉUX**

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
A04AA	Antagonistes de la sérotonine (5HT3)	
A04AA02	Granisétron	Niveau 1
A04AA03	Tropisétron	Niveau 1
A04AA04	Dolasétron	Niveau 1
A04AD	Autres antiémétiques	
A04AD01	Scopolamine	Niveau 2
A04AD05	Métopimazine	Niveau 2
A04AD	Diménhydrinate	Niveau 2
A04AD	Diphénhydramine	Niveau 2
A04AD	Métoclopramide	Niveau 2
A04AD	Prométhazine en association	Niveau 2

A10 – MÉDICAMENTS DU DIABÈTE**A10A – INSULINES ET ANALOGUES**

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
A10AB	Insulines et analogues d'action rapide	
A10AB01	Insuline humaine	Niveau 2
A10AB04	Insuline lispro	Niveau 2
A10AB05	Insuline aspartate	Niveau 2
A10AC	Insulines et analogues d'action intermédiaire	
A10AC01	Insuline humaine	Niveau 2
A10AC04	Insuline lispro	Niveau 2
A10AD	Insulines et analogues d'action intermédiaire et à début d'action rapide	
A10AD01	Insuline humaine	Niveau 2
A10AD04	Insuline lispro	Niveau 2
A10AD30	Associations (insulines et analogues d'action lente)	Niveau 2
A10AE	Insulines et analogues d'action lente	
A10AE01	Insuline humaine	Niveau 2
A10AE04	Insuline glargine	Niveau 2
A10AE	Insuline détémir	Niveau 2

A10B – ANTIDIABÉTIQUES ORAUX

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
A10BB	Sulfamides, dérivés de l'urée	
A10BB01	Glibenclamide	Niveau 2
A10BB02	Chlorpropamide	Niveau 2
A10BB04	Glibornuride	Niveau 2
A10BB06	Carbutamide	Niveau 2
A10BB07	Glipizide	Niveau 2
A10BB09	Gliclazide	Niveau 2
A10BB12	Glimépiride	Niveau 2
A10BD	Associations d'antidiabétiques oraux	
A10BD02	Metformine et sulfamides	Niveau 2
A10BX	Autres antidiabétiques oraux	
A10BX01	Répaglinide	Niveau 2
A10BX03	Natéglinide	Niveau 2

N01 – ANESTHÉSIIQUES**N01A – ANESTHÉSIIQUES GÉNÉRAUX**

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N01AB	Hydrocarbures halogénés	
N01AB01	Halothane	Niveau 3
N01AB04	Enflurane	Niveau 3
N01AB06	Isoflurane	Niveau 3
N01AB07	Desflurane	Niveau 3
N01AB08	Sévoflurane	Niveau 3
N01AF	Barbituriques non associés	
N01AF03	Thiopental	Niveau 3
N01AH	Anesthésiques opioïdes	
N01AH01	Fentanyl	Niveau 3
N01AH02	Alfentanil	Niveau 3
N01AH03	Sufentanil	Niveau 3
N01AH06	Rémifentanil	Niveau 3
N01AX	Autres anesthésiques généraux	
N01AX03	Kétamine	Niveau 3
N01AX07	Etomidate	Niveau 3
N01AX10	Propofol	Niveau 3
N01AX13	Protoxyde d'azote	Niveau 2
N01AX	Flunitrazépam	Niveau 3

N01B – ANESTHÉSIIQUES LOCAUX

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N01BA	Esters de l'acide aminobenzoïque	
N01BA02	Procaïne	Niveau 2
N01BB	Amides	
N01BB01	Bupivacaïne	Niveau 3
N01BB02	Lidocaïne	Niveau 2
N01BB03	Mépipivacaïne	Niveau 2
N01BB08	Articaïne	Niveau 2
N01BB09	Ropivacaïne	Niveau 2
N01BB51	Bupivacaïne en association	Niveau 2
N01BB52	Lidocaïne en association	Niveau 2
N01BB53	Mépipivacaïne en association	Niveau 2
N01BB58	Articaïne en association	Niveau 2

N02 – ANALGÉSIIQUES**N02A – OPIOÏDES**

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N02AA	Alcaloïdes naturels de l'opium	
N02AA01	Morphine	Niveau 2
N02AA03	Hydromorphone	Niveau 2
N02AA05	Oxycodone	Niveau 2
N02AA59	Codéine en association	Niveau 1 (pour des doses de codéine-base inférieures à 20 mg) Niveau 2 (pour des doses de codéine-base supérieures à 20 mg)

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N02AA	Codéine	Niveau 2
N02AB	Dérivés de la phénylpipéridine	
N02AB02	Péthidine	Niveau 2
N02AB03	Fentanyl	Niveau 2 pour les formes transdermiques Niveau 3 pour les formes transmuqueuses
N02AC	Dérivés de la diphénylpropylamine	
N02AC01	Dextromoramide	Niveau 2
N02AC04	Dextropropoxyphène	Niveau 2
N02AC54	Dextropropoxyphène en association sauf aux psycholeptiques	Niveau 2
N02AD	Dérivés du benzomorphone	
N02AD01	Pentazocine	Niveau 2
N02AE	Dérivés de l'oripavine	
N02AE01	Buprénorphine	Niveau 2
N02AF	Dérivés du benzomorphone	
N02AF02	Nalbuphine	Niveau 2
N02AX	Autres opioïdes	
N02AX02	Tramadol	Niveau 2
N03AX52	Tramadol en association	Niveau 2

N02B – AUTRES ANALGÉSIFIQUES ET ANTIPYRÉTIQUES

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N02BA	Acide salicylique et dérivés	
N02BA51	Acide acétylsalicylique en association sauf aux psycholeptiques	Niveau 1 (pour des doses de codéine-base inférieures à 20 mg)
N02BE	Anilides	
N02BE51	Paracétamol en association sauf aux psycholeptiques	Niveau 1 (pour des doses de codéine-base inférieures à 20 mg)
N02BG	Autres analgésiques et antipyrétiques	
N02BG04	Floctafénine	Niveau 1
N02BG	Acide méfénamique	Niveau 1
N02BG	Diclofénac	Niveau 1
N02BG	Fénoprophène	Niveau 1
N02BG	Ibuprofène	Niveau 1
N02BG	Kétoprofène	Niveau 1
N02BG	Naproxène	Niveau 1
N02BG	Parécoxib	Niveau 1

N02C – ANTIMIGRAINEUX

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N02CA	Alcaloïdes de l'ergot	
N02CA52	Ergotamine en Association	Niveau 1
N02CC	Agonistes sélectifs des récepteurs 5HT1	
N02CC01	Sumatriptan	Niveau 2
N02CC02	Naratriptan	Niveau 2
N02CC03	Zolmitriptan	Niveau 2
N02CC04	Rizatriptan	Niveau 2
N02CC05	Almotriptan	Niveau 2
N02CC06	Elétriptan	Niveau 2

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N02CC07	Frovatriptan	Niveau 2
N02CX	Autres antimigraineux	
N02CX01	Pizotifène	Niveau 2
N02CX06	Oxétorone	Niveau 2
N02CX	Flunarizine	Niveau 2
N02CX	Acétylsalicylate de lysine + métoclopramide	Niveau 2

N03 – ANTIÉPILEPTIQUES

N03A – ANTIÉPILEPTIQUES

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N03AA	Barbituriques et dérivés	
N03AA02	Phénobarbital	Niveau 2
N03AA03	Primidone	Niveau 2
N03AA	Phénobarbital en association	Niveau 2
N03AB	Dérivés de l'hydantoïne	
N03AB02	Phénytoïne	Niveau 2
N03AB05	Fosphénytoïne	Niveau 2
N03AD	Dérivés du succinimide	
N03AD01	Ethosuximide	Niveau 2
N03AE	Dérivés de la benzodiazépine	
N03AE01	Clonazépam	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales
N03AF	Dérivés du carboxamide	
N03AF01	Carbamazépine	Niveau 2
N03AF02	Oxcarbazépine	Niveau 2
N03AG	Dérivés d'acides gras	
N03AG01	Acide valproïque	Niveau 2
N03AG04	Vigabatrin	Niveau 2
N03AG05	Progabide	Niveau 2
N03AG06	Tiagabine	Niveau 2
N03AX	Autres antiépileptiques	
N03AX09	Lamotrigine	Niveau 2
N03AX10	Felbamate	Niveau 2
N03AX11	Topiramate	Niveau 2
N03AX12	Gabapentine	Niveau 2
N03AX14	Lévétiracétam	Niveau 2

N04 – ANTIPARKINSONIENS

N04A – ANTICHOLINERGIQUES

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N04AA	Amines tertiaires	
N04AA01	Trihexyphénidyle	Niveau 2
N04AA02	Bipéridène	Niveau 2
N04AA12	Tropatépine	Niveau 2

N04B – DOPAMINERGIQUES

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N04BA	Dopa et dérivés	
N04BA02	Lévodopa + inhibiteur de la dopa-décarboxylase	Niveau 2

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N04BA03	Lévodopa + inhibiteurs de la dopa-décarboxylase et de la catéchol-O-méthyltransférase	Niveau 2
N04BB	Dérivés de l'adamantane	
N04BB01	Amantadine	Niveau 1
N04BC	Agonistes dopaminergiques	
N04BC01	Bromocriptine	Niveau 2
N04BC02	Pergolide	Niveau 2
N04BC04	Ropinirole	Niveau 2
N04BC05	Pramipexole	Niveau 2
N04BC06	Cabergoline	Niveau 2
N04BC07	Apomorphine	Niveau 2
N04BC	Lisuride	Niveau 2
N04BD	Inhibiteurs de la monoamine oxydase de type B	
N04BD01	Sélégiline	Niveau 1
N04BX	Autres dopaminergiques	
N04BX02	Entacapone	Niveau 2

N05 – PSYCHOLEPTIQUES

N05A – ANTIPSYCHOTIQUES

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N05AA	Phénothiazines à chaîne aliphatique	
N05AA01	Chlorpromazine	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales
N05AA02	Lévomépromazine	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales
N05AA06	Cyamémazine	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales
N05AB	Phénothiazines de structure pipérazinique	
N05AB02	Fluphénazine	Niveau 2
N05AB03	Perphénazine	Niveau 3 pour les formes parentérales
N05AB06	Trifluopérazine	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales
N05AB08	Thiopropérazine	Niveau 2
N05AC	Phénothiazines de structure pipéridinique	
N05AC01	Périciazine	Niveau 2
N05AC02	Thioridazine	Niveau 2
N05AC04	Pipotiazine	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales
N05AD	Dérivés de la butyrophénone	
N05AD01	Halopéridol	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales (sauf les formes à libération prolongée)
N05AD02	Triflupéridol	Niveau 2
N05AD05	Pipampérone	Niveau 2
N05AD08	Dropéridol	Niveau 3 pour les formes parentérales
N05AD09	Fluanisone	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales
N05AE	Dérivés indoliques	
N05AE03	Sertindole	Niveau 2
N05AF	Dérivés du thioxanthène	
N05AF01	Flupentixol	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales (sauf les formes à libération prolongée)
N05AF05	Zuclopenthixol	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales (sauf les formes à libération prolongée)

N05A – ANTIPSYCHOTIQUES

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N05AG	Dérivés de la diphénylbutylpipéridine	
N05AG02	Pimozide	Niveau 2
N05AG03	Penfluridol	Niveau 2
N05AH	Diazépines, oxazépines et thiazépines	
N05AH01	Loxapine	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales
N05AH02	Clozapine	Niveau 2
N05AH03	Olanzapine	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales
N05AL	Benzamides	
N05AL01	Sulpiride	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales
N05AL02	Sultopride	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales
N05AL03	Tiapride	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales
N05AL05	Amisulpride	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales
N05AL06	Véralipride	Niveau 2
N05AN	Lithium	
N05AN01	Lithium	Niveau 2
N05AX	Autres antipsychotiques	
N05AX08	Rispéridone	Niveau 2
N05AX	Valpromide	Niveau 2

N05B – ANXIOLYTIQUES

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N05BA	Dérivés de la benzodiazépine	
N05BA01	Diazépan	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales et les formes orales dosées à 10 mg
N05BA02	Clordiazépoxyde	Niveau 2
N05BA03	Médazépan	Niveau 2
N05BA04	Oxazépan	Niveau 2 Niveau 3 pour les formes dosées à 50 mg
N05BA05	Clorazépan	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales et les formes orales dosées à 20 mg et plus
N05BA06	Lorazépan	Niveau 2 Niveau 3 pour les formes dosées à 2,5 mg
N05BA08	Bromazépan	Niveau 2
N05BA09	Clobazam	Niveau 2
N05BA011	Prazépan	Niveau 2 Niveau 3 pour les formes dosées à 40 mg
N05BA012	Alprazolam	Niveau 2
N05BA016	Nordazépan	Niveau 2 Niveau 3 pour les formes dosées à 15 mg
N05BA018	Loflazépan	Niveau 2
N05BA021	Clotiazépan	Niveau 2
N05BA023	Tofisopam	Niveau 2
N05BB	Dérivés du diphénylméthane	

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N05BB01	Hydroxyzine	Niveau 2
N05BB02	Captodiamine	Niveau 1
N05BC	Carbamates	
N05BC01	Méprobamate	Niveau 2 pour les formes orales Niveau 3 pour les formes parentérales
N05BE	Dérivé de l'azaspirodécane	
N05BE01	Buspirone	Niveau 1
N05BX	Autres anxiolytiques	
N05BX03	Etifoxine	Niveau 1

N05C – HYPNOTIQUES ET SÉDATIFS

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N05CA	Barbituriques non associés	
N05CA03	Butobarbital	Niveau 3
N05CD	Dérivés de la benzodiazépine	
N05CD01	Flurazépam	Niveau 3
N05CD02	Nitrazépam	Niveau 3
N05CD03	Flunitrazépam	Niveau 3
N05CD04	Estazolam	Niveau 3
N05CD05	Triazolam	Niveau 3
N05CD06	Lormétazépam	Niveau 3
N05CD07	Témazépam	Niveau 3
N05CD08	Midazolam	Niveau 3
N05CD09	Brotizolam	Niveau 3
N05CD011	Loprazolam	Niveau 3
N05CF	Médicaments reliés aux benzodiazépines	
N05CF01	Zopiclone	Niveau 3
N05CF02	Zolpidem	Niveau 3
N05CM	Autres hypnotiques et sédatifs	
N05CM16	Niaprazine	Niveau 3
N05CM	Bromolactobionate	Niveau 1
N05CM	Doxylamine	Niveau 3
N05CX	Hypnotiques et sédatifs en association	
N05CX01	Méprobamate en association	Niveau 3
N05CX	Clorazépate en association	Niveau 3
N05CX	Bromure en association	Niveau 1
N05CX	Prométhazine en association	Niveau 2

N06 – PSYCHOANALEPTIQUES

N06A – ANTIDÉPRESSEURS

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N06AA	Inhibiteurs non sélectifs de la recapture de la monoamine	
N06AA01	Désipramine	Niveau 2
N06AA02	Imipramine	Niveau 2
N06AA04	Clomipramine	Niveau 2
N06AA05	Opipramol	Niveau 2
N06AA06	Trimipramine	Niveau 2
N06AA09	Amitriptyline	Niveau 2
N06AA12	Doxépine	Niveau 2

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N06AA16	Dosulépine	Niveau 2
N06AA17	Amoxapine	Niveau 2
N06AA21	Maprotiline	Niveau 2
N06AB	Inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine	
N06AB03	Fluoxétine	Niveau 2
N06AB04	Citalopram	Niveau 2
N06AB05	Paroxétine	Niveau 2
N06AB06	Sertraline	Niveau 2
N06AB08	Fluvoxamine	Niveau 2
N06AB10	Escitalopram	Niveau 2
N06AF	Inhibiteurs de la monoamine oxydase, non sélectifs	
N06AF03	Iproniazide	Niveau 2
N06AG0	Inhibiteurs de la monoamine oxydase de type A	
N06AG02	Moclobémide	Niveau 2
N06AG03	Toloxatone	Niveau 2
N06AX	Autres antidépresseurs	
N06AX03	Miansérine	Niveau 2
N06AX09	Viloxazine	Niveau 2
N06AX11	Mirtazapine	Niveau 2
N06AX14	Tianeptine	Niveau 2
N06AX16	Venlafaxine	Niveau 2
N06AX17	Milnacipran	Niveau 2

N06B – PSYCHOSTIMULANTS, AGENTS UTILISÉS DANS LE TDAH ET NOOTROPIQUES

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N06BA	Sympathomimétiques d'action centrale	
N06BA04	Méthylphénidate	Niveau 2
N06BX	Autres psychostimulants et nootropiques	
N06BX03	Piracétam	Niveau 2

N06D – MÉDICAMENTS DE LA DÉMENCE

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N06DA	Anticholinestérasiques	
N06DA02	Donépézil	Niveau 2
N06DA03	Rivastigmine	Niveau 2
N06DA04	Galantamine	Niveau 2
N06DX	Autres médicaments de la démence	
N06DX01	Mémantine	Niveau 2

N07 – AUTRES MÉDICAMENTS DU SYSTÈME NERVEUX

N07B – MÉDICAMENTS UTILISÉS DANS LES PHÉNOMÈNES DE DÉPENDANCE

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N07BA	Médicaments utilisés dans la dépendance à la nicotine	
N07BA02	Bupropion	Niveau 2
N07BB	Médicaments utilisés dans la dépendance alcoolique	

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N07BB01	Disulfirame	Niveau 2
N07BB04	Naltrexone	Niveau 2
N07BB	Disulfirame en association	Niveau 2
N07BC	Médicaments utilisés dans la dépendance aux opioïdes	
N01BC01	Buprénorphine	Niveau 2
N01BC02	Méthadone	Niveau 2

N07C – ANTIVERTIGINEUX

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N07CA	Antivertigineux	
N07CA	Méclozine	Niveau 2

N07X – AUTRES MÉDICAMENTS DU SYSTÈME NERVEUX

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
N07XX	Autres médicaments du système nerveux	
N07XX02	Riluzole	Niveau 1
N07XX	Ropinirole	Niveau 2

R05 – MÉDICAMENTS DU RHUME ET DE LA TOUX

Le pictogramme de niveau 1 est apposé sur le conditionnement extérieur des spécialités de cette classe ATC, dont la quantité d'alcool contenue dans la dose maximale journalière dépasse 3 g.

Le pictogramme de niveau 2 est apposé sur le conditionnement extérieur des spécialités de cette classe ATC, dont la quantité d'alcool contenue dans la dose maximale journalière dépasse 3 g et qui contiennent une autre substance susceptible d'avoir des effets sur la conduite.

R05C – EXPECTORANT, SAUF ASSOCIATION AUX ANTITUSSIFS

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
R05CA	Expectorants Dans l'état actuel des connaissances, aucun de ces principes actifs ne semble altérer les capacités de conduite	Pas de pictogramme, excepté pour les spécialités dont la quantité d'alcool contenue dans la dose maximale journalière dépasse 3 g
R05CB	Mucolytiques Dans l'état actuel des connaissances, aucun de ces principes actifs ne semble altérer les capacités de conduite	

R05D – ANTITUSSIFS, SAUF ASSOCIATIONS AUX EXPECTORANTS

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
R05DA	Alcaloïdes de l'opium et dérivés	Niveau 1 Niveau 2 pour les spécialités contenant un antihistaminique
R05DA	Alcaloïdes de l'opium et dérivés	
R05DA01	Ethylmorphine	Niveau 1

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
R05DA04	Codéine	Niveau 1
R05DA07	Noscapine	Niveau 1
R05DA08	Pholcodine	Niveau 1
R05DA09	Dextrométhorphan	Niveau 1
R05DA20	Association (alcaloïdes de l'opium et dérivés)	Niveau 1
R05DB	Autres antitussifs	
R05DB03	Clobutinol	Niveau 1
R05DB05	Pentoxyvérine	Niveau 1
R05DB	Autres antitussifs	Niveau 2

R05F – ANTITUSSIFS ET EXPECTORANTS EN ASSOCIATION

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
R05FA	Dérivés de l'opium et expectorants	
R05 FA02	Dérivés de l'opium et expectorants	Niveau 1 (ou 2 pour les spécialités dont la quantité d'alcool contenue dans la dose maximale journalière dépasse 3 g)
R05FB	Autres antitussifs et expectorants	
R05FB01	Antitussifs et mucolytiques	Niveau 2
R05FB02	Antitussifs et expectorants	Niveau 2

R05X – AUTRES MÉDICAMENTS DU RHUME EN ASSOCIATION

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
R05X	Autres médicaments du rhume en association	
	Le pictogramme de niveau 1 est apposé sur le conditionnement extérieur des spécialités contenant une substance susceptible d'avoir des effets sur la conduite de niveau 1 (par exemple ibuprofène).	Niveau 1
	Le pictogramme de niveau 2 est apposé sur le conditionnement extérieur des spécialités contenant une substance susceptible d'avoir des effets sur la conduite de niveau 2 (par exemple antihistaminique).	Niveau 2

R06 – ANTIHISTAMINIQUES À USAGE SYSTÉMIQUE

R06 – ANTIHISTAMINIQUES À USAGE SYSTÉMIQUE

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
R06AA	Ethers aminoalkyles	
R06AA02	Diphénhydramine	Niveau 2
R06AA06	Chlorphénoxamine	Niveau 2
R06AA08	Carbinoxamine	Niveau 2
R06AA09	Doxylamine	Niveau 2
R06AB	Alkylamines substituées	
R06AB01	Bromphéniramine	Niveau 2
R06AB02	Dexchlorphéniramine	Niveau 2
R06AB04	Chlorphénamine	Niveau 2
R06AB52	Dexchlorphéniramine en association	Niveau 2
R06AB54	Chlorphénamine en association	Niveau 2
R06AB	Phéniramine en association	Niveau 2
R06AC	Ethylène diamine substituée	
R06AC02	Histapyrrodine	Niveau 2

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
R06AD	Dérivés de la phénothiazine	
R06AD01	Alimémazine	Niveau 2
R06AD02	Prométhazine	Niveau 2
R06AD07	Méquitazine	Niveau 2
R06AD09	Isothipendyl	Niveau 2
R06AE	Dérivés de la pipérazine	
R06AE01	Buclizine	Niveau 2
R06AE06	Oxatomide	Niveau 2
R06AE07	Cétirizine	Niveau 1
R06AE09	Lévocétirizine	Niveau 1
R06AX	Autres antihistaminiques à usage systémique	
R06AX02	Cyproheptadine	Niveau 2
R06AX07	Tripolidine	Niveau 2
R06AX13	Loratadine	Niveau 1
R06AX17	Kétotifène	Niveau 2
R06AX19	Azélastine	Niveau 1
R06AX23	Piméthixène	Niveau 2
R06AX25	Mizolastine	Niveau 2
R06AX27	Desloratadine	Niveau 1

S01 – MÉDICAMENTS OPHTALMOLOGIQUES

S01A – ANTI-INFECTIEUX

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
S01AA	Antibiotiques	
S01AA02	Chlortétracycline	Niveau 1
S01AA04	Oxytétracycline	Niveau 1
S01AA11	Gentamicine	Niveau 1
S01AA12	Tobramycine	Niveau 1
S01AA16	Rifamycine	Niveau 1
S01AA20	Antibiotiques en association à d'autres substances	Niveau 2
S01AA30	Associations de différents antibiotiques	Niveau 1
S01AX	Autres anti-infectieux	
S01AX13	Ciprofloxacine	Niveau 1
S01AX	Thiomersal en association	Niveau 2

S01B – ANTI-INFLAMMATOIRES

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
S01BA	Corticoïdes non associés	
S01BA 01	Dexaméthasone	Niveau 1
S01BA13	Rimexolone	Niveau 1
S01BC	Anti-inflammatoires non stéroïdiens	
S01BC01	Indométacine	Niveau 1
S01BC03	Diclofénac	Niveau 1

S01C – ANTI-INFLAMMATOIRES ET ANTI-INFECTIEUX EN ASSOCIATION

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
S01CA	Corticoïdes et anti-infectieux en association	
S01CA01	Dexaméthasone et anti-infectieux	Niveau 1

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
S01CA03	Hydrocortisone et anti-infectieux	Niveau 1
S01CA05	Bétaméthasone et anti-infectieux	Niveau 1
S01CC	AINS et anti-infectieux en association	
S01CC01	Diclofénac et anti-infectieux	Niveau 1
S01CC	Indométacine et anti-infectieux	Niveau 1

S01E – ANTIGLAUCOMATEUX ET MYOTIQUES

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
S01EA	Sympathomimétiques antiglaucmateux	
S01EA02	Dipivéfrine	Niveau 1
S01EA03	Apraclonidine	Niveau 1
S01EA05	Brimonidine	Niveau 1
S01EB	Parasympathomimétiques	
S01EB01	Pilocarpine	Niveau 2
S01EB02	Carbachol	Niveau 2
S01EB08	Acéclidine	Niveau 2
S01EB09	Acétylcholine	Niveau 2
S01EB51	Pilocarpine en association	Niveau 2
S01EB58	Acéclidine en association	Niveau 2
S01EC	Inhibiteurs de l'anhydrase carbonique	
S01EC03	Dorzolamide	Niveau 1
S01EC04	Brinzolamide	Niveau 1
S01ED	Bêtabloquants	
S01ED01	Timolol	Niveau 1
S01ED03	Lévobunolol	Niveau 1
S01ED04	Métipranolol	Niveau 1
S01ED05	Cartéolol	Niveau 1
S01ED51	Timolol en association	Niveau 1
S01EE	Analogues de la prostaglandine	
S01EE01	Latanoprost	Niveau 1
S01EE03	Bimatoprost	Niveau 1
S01EE04	Travoprost	Niveau 1

S01F – MYDRIATIQUES ET CYCLOPLÉGIQUES

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
S01FA	Anticholinergiques	
S01FA01	Atropine	Niveau 3
S01FA04	Cyclopentolate	Niveau 3
S01FA05	Homatropine	Niveau 3
S01FA06	Tropicamide	Niveau 3
S01FA	Hyosciamine	Niveau 3
S01FA56	Tropicamide en association	Niveau 3
S01FB	Sympathomimétiques, antiglaucmateux exclus	
S01FB01	Phényléphrine	Niveau 3

S01G – DÉCONGESTIONNANTS ET ANTIALLERGIQUES

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
S01GA	Sympathomimétiques utilisés comme décongestionnants	
S01GA02	Tétrazoline	Niveau 2

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
S01GA05	Phényléphrine	Niveau 2
S01GA06	Oxédrine	Niveau 2
S01GA51	Naphazoline en association	Niveau 2
S01GA55	Phényléphrine en association	Niveau 2
S01GA56	Oxédrine en association	Niveau 2
S01GX	Autres antiallergiques	
S01GX01	Acide cromoglicique	Niveau 1
S01GX07	Azélastine	Niveau 1
S01GX08	Kétotifène	Niveau 1
S01GX09	Olopatadine	Niveau 1

S01J – MÉDICAMENTS DE DIAGNOSTIC

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
S01JA	Colorants	
S01JA01	Fluorescéine	Niveau 1

S01X – AUTRES MÉDICAMENTS OPHTALMOLOGIQUES

CODE ATC	PRINCIPE ACTIF	MODÈLE DE PICTOGRAMME
S01XA	Autres médicaments ophtalmologiques	
S01XA	Acide borique	Niveau 1